



Conseils de Gegi sur les activités sportives respectueuses de l'équité des genres en milieu scolaire

1. Informez-vous sur la forme que prend la discrimination fondée sur le genre dans les sports en milieu scolaire. Chaque élève a le droit de pratiquer des sports, de participer à l'épreuve de sélection d'une équipe sportive ou d'utiliser des vestiaires (etc.) qui lui conviennent sur le plan du genre. Personne ne peut demander à un élève transgenre de participer à une épreuve de sélection ou de se joindre à une ligue intra-muros qui ne respecte pas son identité de genre, ce qui pourrait être de la discrimination fondée sur l'identité de genre. Le fait de demander à des élèves transgenres de fournir des documents juridiques ou médicaux pour participer à de telles activités pourrait également être de la discrimination fondée sur l'identité de genre. Après s'être joint à une équipe, il est toujours possible qu'un élève transgenre subisse du harcèlement de la part des autres membres de l'équipe ou du personnel, ce qui selon la loi doit faire l'objet de mesures. Comme l'ensemble de la population de l'Ontario bénéficie également des protections des droits d'expression du genre, les élèves qui ne sont pas transgenres, mais qui par ailleurs ne sont pas conformistes sur le plan du genre ont aussi le droit de pratiquer des activités sans avoir à changer leur manière d'exprimer leur genre et sans devoir porter un uniforme genré si cela ne convient pas à leur expression du genre. Vous pouvez en apprendre davantage à propos des droits liés à l'identité de genre et l'expression du genre de l'Ontario sur le site gegi.ca.

2. Soyez honnête par rapport à votre point de départ. Le monde des sports est depuis longtemps un milieu ségrégué sur le plan des genres. Il est probable que le personnel responsable des sports en milieu scolaire soit issu de cultures sportives imprégnées d'attentes bien établies à l'égard de la performance et de l'équité (par exemple) qui sont associées à des préconceptions répandues à propos du genre et du sexe. Bien que de nombreuses opinions circulent au sujet des athlètes transgenres, celles-ci tendent à exister indépendamment de la recherche, laquelle démontre, par exemple, des écarts plus importants *au sein* des femmes au chapitre de la performance *qu'entre* les hommes et les femmes. Il est probable que les membres du personnel aient besoin de perfectionnement professionnel pour établir des programmes sportifs respectueux de l'équité des genres en milieu scolaire, et Gegi recommande d'offrir des possibilités particulièrement adaptées aux sports. À titre d'exemple, l'entraînement exigé par la Fédération de hockey de l'Ontario (<https://www.ohf.on.ca/coaches/gender-identity-training>).

3. Établissez un plan. On trouve des élèves transgenres dans chaque école, que le personnel soit au courant ou non. Certains sont des garçons, certaines sont des filles, d'autres sont non binaires (ni garçons ni filles), et d'autres sont au genre fluide (c.-à-d. dont l'identité de genre et l'expression du genre changent). Et certains de ces élèves adorent les sports! Il vous faut donc établir un plan qui préparera les membres du personnel et les maintiendra sur la même longueur d'onde. Par exemple, que ferez-vous lorsqu'un garçon transgenre se présente à l'épreuve de sélection d'une équipe masculine ou s'inscrit à une ligue masculine intra-muros? Conseil : à moins que l'élève en question ne fasse l'objet de discrimination ou de harcèlement, la réponse est « rien » puisqu'un élève transgenre est le seul et unique juge de l'option (p. ex. équipe masculine, équipe féminine, ligue intra-muros non genrée) qui lui convient le mieux. Cela dit, comme les élèves transgenres subissent souvent du harcèlement à l'école, y compris dans les sports, il est important que le personnel garde l'œil ouvert. Que ferez-vous lorsqu'un élève non binaire (c.-à-d. qui n'est ni un garçon ni une fille) souhaite participer à une épreuve de sélection? La politique *Supporting Trans and Gender Diverse Students and Staff* du conseil scolaire de Thames Valley propose l'idée de donner à cet élève le



choix d'une équipe genrée, par sport, par année (p. ex. l'élève ne peut pas faire partie à la fois de l'équipe masculine et de l'équipe féminine de soccer), mais de ne pas forcer l'élève à choisir un unique genre pour l'ensemble des sports (p. ex. l'élève pourrait faire partie de l'équipe féminine de soccer et de l'équipe masculine de basketball). D'ici à ce que les écoles secondaires de l'Ontario intègrent la pratique de sports non genrés, ce sera probablement la mesure à appliquer.

4. Faites tous les efforts possibles pour que les élèves transgenres ou non conformistes sur le plan du genre sachent que les sports scolaires leur sont également accessibles. Autrement, ces élèves pourraient ne jamais se présenter. Le milieu des sports est source de stress pour de nombreuses personnes transgenres.

Conséquemment, les élèves transgenres tiennent probablement pour acquis que votre programme de sports scolaire ne leur offrira pas un espace accueillant, confortable et sécuritaire. Pour infirmer cette supposition, vous pouvez notamment démontrer que votre programme de sports, vos ligues intra-muros, etc. s'engagent à accueillir les élèves transgenres ou non conformistes sur le plan du genre (plus de détails sont donnés ci-après). Un membre du personnel enseignant (par exemple) qui a établi une relation de confiance avec un élève transgenre ou non conformiste sur le plan du genre peut aussi demander directement à l'élève si la pratique d'un sport particulier l'intéresse, etc. Si vous savez que les parents ou les personnes légalement responsables d'un élève trans soutiennent son identité, il pourrait être pertinent de discuter avec eux de l'intérêt de l'élève. Toutefois, cette discussion ne devrait pas remplacer les besoins qu'exprime l'élève en son propre nom.

5. Transformez la culture de votre école en démontrant votre soutien envers les sports respectueux de l'équité des genres, et ce, sans relâche, haut et fort et de manière visible. En tout temps, déployez tous les efforts possibles en tant que membre du personnel pour montrer que vous vous attendez à accueillir des élèves ou athlètes transgenres ou non conformistes sur le plan du genre, de sorte qu'un élève sache que tout ne reposera pas sur ses épaules. Si votre conseil ne dispose pas d'une politique à cet égard, élaborez votre propre politique et veillez à ce qu'elle soit facile à trouver et aisément accessible. Installez des affiches près des toilettes et des vestiaires qui indiquent (gentiment, mais fermement) que les personnes qui fréquentent ces lieux sont dans la meilleure position qui soit pour savoir où est leur place, et qu'il faut donc se mêler de ses affaires. Le personnel peut donner l'exemple en adoptant un langage inclusif sur le plan du genre en utilisant les termes « membres de l'équipe » ou « équipe » pour s'adresser au groupe. Il est possible de modifier les uniformes d'équipe genrés, possiblement en lançant un concours de conception à l'échelle de l'école qui proclame haut et fort pourquoi cela est nécessaire. Si l'utilisation d'uniformes d'équipe genrés persiste, le choix de l'uniforme peut être laissé à la discrétion de chaque élève. Les annonces de l'école à propos des épreuves sportives de sélection ou des activités intra-muros peuvent explicitement accueillir les élèves transgenres. Gégé a bon espoir que vous trouverez des façons supplémentaires de témoigner votre soutien et le site gegi.ca est là pour vous aider!

6. Veillez à ce que le personnel responsable des sports soit au fait de ses obligations relatives au respect de la vie privée des élèves. Les membres du personnel pourraient ne pas connaître la raison pour laquelle un élève utilise un vestiaire particulier – que celui-ci soit ou non un espace non genré partagé avec le personnel – et n'ont pas à la connaître. Le personnel pourrait ne pas savoir qui sont les élèves transgenres ou pour qui les vestiaires ne sont pas des endroits sécuritaires, et ces élèves pourraient ne pas correspondre aux préconceptions du personnel. L'une des pratiques exemplaires à appliquer est de ne pas poser de questions, et de tout simplement ne pas s'en mêler. De plus, l'expérience d'un élève transgenre peut ou non inclure un traitement médical d'affirmation du genre, et l'élève n'est en aucun cas tenu de le divulguer au personnel de l'école. Si le personnel obtient des renseignements médicaux à propos d'un élève transgenre, il ne devrait jamais poser de questions de nature médicale à cet élève, sauf si ces questions sont directement liées à sa sécurité (p. ex. entorse, commotion cérébrale). S'il vous arrive de recueillir de l'information de quelque nature que ce soit à propos du genre d'un élève (y compris son nom légal, s'il y a lieu), veillez à ce que celle-ci soit protégée et demeure confidentielle puisque la sécurité de l'élève peut en dépendre. Conseil pratique : veillez à inclure une question sur les noms

préférés dans les fiches d'inscription des épreuves de sélection ou des activités intra-muros, et à ce que toutes les listes publiques utilisent exclusivement les noms préférés, peu importe ce qui est inscrit au dossier de l'élève.

7. Si un élève refuse de pratiquer un sport aux côtés d'un élève transgenre en raison de son identité, ne pénalisez pas l'élève transgenre. Réfléchissez à la manière dont la stratégie de réponse aux plaintes du type « quelqu'un est dans les mauvaises toilettes » peut s'appliquer dans le cas des sports : « La personne pose-t-elle des gestes pour provoquer en toi un sentiment d'insécurité? Non? Alors, passe à autre chose et mêle-toi de tes affaires. Si tu le préfères, tu peux utiliser les toilettes non genrées au bout du couloir. » Dans ce cas, le comportement, et non pas l'identité de genre, est le motif pour retirer une personne d'un espace. Un élève transgenre qui respecte les règles du sport, tout en démontrant un esprit sportif et du respect pour les autres sur le terrain (etc.), a le droit de jouer dans l'équipe qui lui convient le mieux. Un autre élève qui s'y oppose peut obtenir du soutien pour trouver d'autres moyens de pratiquer le sport, mais sa préférence de ne pas jouer aux côtés de l'élève ou l'athlète transgenre n'a aucune incidence sur le droit de la personne transgenre de pratiquer le sport. Gardez à l'esprit que la perception des habiletés de tout athlète est orientée par les suppositions à propos de son genre (p. ex. les filles non conformistes sur le plan du genre ou plus « masculines » sont plus susceptibles d'être perçues comme des « joueuses agressives »). Cela signifie que même la plainte la plus « objective » à l'égard d'un élève ou athlète transgenre se fonde probablement sur des conceptions erronées.



À propos de **gegi.ca**

Basé en Ontario, le site **gegi.ca** est une plateforme en ligne de mobilisation des connaissances sur les protections des droits d'expression du genre et d'identité de genre créée par Lee Airton, Ph. D. (Faculté de l'éducation de l'Université Queen's), Kyle Kirkup, Ph. D. (Faculté de droit de l'Université d'Ottawa) et leur équipe de recherche. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter www.gegi.ca/fr/a-propos-de-gegi-ca/.